

PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE : N° 12752	28 AVR. 2015
AFFECTÉ	Dir. CDE CMI Projets Com	SGM SAF SICREDI SCBT PPRB PZF
COPIE		
OBSERVATIONS	VN → BEI 06/05 VN	

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des Pollutions et
des risques

Bureau de l'environnement industriel
BP 3718 - 98846 NOUMEA CEDEX

A l'attention de Monsieur le Directeur de l'Environnement

Nouméa, le 27 mars 2015

Nos Réf. :

V.Réf. : -

Objet : Maj - Déclaration de mise en service de la station d'épuration – Résidence VOLTAIRE.

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement, nous vous informons que la station d'épuration de la résidence VOLTAIRE située au 11 rue Victore Hugo sur la commune de Nouméa a été mise en service le 02 février 2015.

La Calédonienne des Eaux a signé un contrat de prestations de services avec la SCI VOLTAIRE pour l'exploitation de cette station.

Cette installation est classée dans la rubrique 2753 de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et correspond à un ouvrage de traitement des eaux usées de types biodisques d'une capacité de 60 équivalents habitants.

Les contacts des personnes intervenant directement dans la gestion de ce contrat sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom	Fonction	Contact	
Fabrice POLIZZI	Responsable Agence Assainissement	Tél : 413760	fabrice.polizzi@cde.nc

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Le Délégué Commercial

Julien de COMBLES de NAYVES